

Compte rendu

Table de travail de l'Alliance pour la création d'une réserve naturelle dans le parc du Mont-Bellevue

Mercredi 16 octobre de 18 h 30 à 21 h 15

Lieu : Chalet Antonio-Pinard, 1440 rue Brébeuf, Sherbrooke

Note : Dans le présent document, le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.

Sont présents :

Membres de l'Alliance¹ :

Martin Gagnon, Association citoyenne des espaces verts de Sherbrooke (ACEVS)

François Lapointe, École secondaire Le Triolet

Luc Dugal, Dalbix

Élizabeth Bélanger, résidente du secteur Lalement

Claude Gingras, usager

Marie-Pierre Morel, usagère

Bertrand Thibault, usager

Personnes-ressources :

Paul Matte, Sentiers Sherbrooke

Nadia Fredette, Sentiers de l'Estrie

Représentants du Regroupement du parc du Mont-Bellevue (RPMB) :

Stéphanie Roy, directrice générale

Mélanie Drouin, adjointe administrative

Consultant :

Benoît Théberge, Directeur de projet, Transfert Environnement et Société

Membres absents :

Olivier Audet, Collège du Mont-Ste-Anne

Alexis Wawanoloath, Nation Waban-aki

Jean-Marie Dubois, usager

1. Accueil et rappel du but de la rencontre

¹ L'Alliance est une instance créée en décembre 2018 par les propriétaires du parc du Mont-Bellevue et qui regroupe autour d'une même table des citoyens et des représentants de divers secteurs intéressés à prendre part aux discussions dans le cadre du projet de réserve naturelle prévu sur ce territoire.

Stéphanie Roy, directrice du RPMB, souligne le travail effectué jusqu'à présent par la table, ainsi que l'importance de maintenir une bonne participation pour les prochaines étapes.

Benoît Théberge, consultant, explique que la rencontre permettra de faire un suivi des actions en cours et un bilan de l'été 2019 en lien avec la réserve naturelle. Un autre objectif est de préparer la prochaine rencontre en lien avec l'établissement de critères par la table de travail de l'Alliance par rapport au sentier de liaison (vélo de montagne) dans le secteur du mont J. S.-Bourque permettant de relier le réseau du secteur du mont Bellevue aux terrains de l'Université de Sherbrooke (derrière le stade de football).

Le point est fait sur le membership de la table de travail :

- Louis Daoust, substitut pour le secteur de la rue Lalement, se retire parce qu'il est en désaccord avec l'interdiction de l'utilisation du vélo dans le sentier multi-usage du secteur du mont J. S.-Bourque.
- Geneviève Pomerleau, substitut pour les groupes environnementaux, se retire par manque de temps à l'automne 2019.
- Le poste du secteur de la rue Dunant est toujours vacant malgré une relance sur la page Facebook du RPMB en septembre.

2. Adoption du compte rendu de la rencontre du 15 mai 2019 et retour sur les suivis

Aucune correction n'est proposée pour le compte rendu du 15 mai 2019. Celui-ci est donc approuvé par les membres et sera mis sur le site internet de la table.

Mélanie Drouin présente les actions mises en place depuis la dernière rencontre :

Actions	Suivis
Mettre en ligne le compte rendu et la présentation de la rencontre de l'Alliance du 11 avril 2019.	Fait
Envoyer aux membres : • Présentation au conseil municipal du 6 mai • Demande de reconnaissance de la réserve naturelle • Document de la Sépaq sur le PSIE • Études sur la valeur économique des services écologiques (Montréal et Toronto) • Carte des éléments écologiquement sensibles dans le parc du Mont-Bellevue	Fait Une demande est faite pour avoir la version complète de la demande de reconnaissance et non le résumé en version Word. Il est aussi suggéré de créer un répertoire de partage pour l'ensemble des documents concernant la table de travail
Demander au comité PSIE de commenter et suivre leurs travaux	Demande acceptée Une équipe d'étudiants au baccalauréat en environnement travaille sur ce projet présentement.
Demander au comité de travail d'inclure une étude des aspects patrimoniaux impliquant la Société d'histoire de Sherbrooke et le Bureau Ndakinna du Grand conseil de la Nation Waban-aki	Demande acceptée La Société d'histoire a reçu un mandat des propriétaires et est en contact avec le Bureau Ndakinna du

Actions	Suivis
	Grand conseil de la Nation Waban-aki. Un rapport sera déposé sous peu.
Faire tester le sondage estival sur l'utilisation du parc aux membres de la table de travail	Fait
Recevoir un inventaire des plaintes concernant le parc du Mont-Bellevue	Il n'existe pas d'inventaire Les plaintes faites au 819 821-5858 sont acheminées à Johann Dumont-Baron qui voit à les traiter. Il y en a très peu dans une année
Peaufiner les méthodes de mesure d'achalandage et de caractérisation des sentiers par les agents de sensibilisation estivaux avec les Sentiers de l'Etrie	Prise de données d'achalandage plus robuste Formation des agents de sensibilisation pour la caractérisation des sentiers par les Sentiers de l'Etrie
Recueillir les commentaires sur la Charte des amis du parc du Mont-Bellevue	À suivre

À la suite de la réponse reçue concernant les plaintes pour le parc du Mont-Bellevue, la table de travail émet la recommandation au comité de travail de faire un meilleur suivi de celles-ci à l'aide d'un registre officiel. Elle suggère également de mieux faire connaître aux citoyens le mécanisme pour déposer une plainte afin d'en stimuler le réflexe. Il serait aussi pertinent de connaître les plaintes reçues par le Service de police de Sherbrooke qui concernent le parc du Mont-Bellevue.

3. Bilan été 2019 – Rapport agents de sensibilisation et tour de table

Mélanie Drouin, adjointe administrative du RPMB, fait un résumé du rapport des agents de sensibilisation embauchés par le RPMB pour l'été 2019.

Ceux-ci ont passé près de la moitié de leurs heures de travail à prendre des données d'achalandage aux trois entrées principales du parc. Les données recueillies sont présentées sommairement aux membres. Certains questionnent la qualité des données et craignent qu'elles puissent être mal interprétées et utilisées. Stéphanie Roy, explique qu'il s'agit d'un exercice qui a été mené au meilleur des moyens et des capacités de l'organisme. D'autres membres saluent toutefois l'effort puisque jusqu'à maintenant il n'existait rien sur l'achalandage du parc.

Tous s'entendent pour que la table de travail de l'Alliance recommande aux propriétaires de faire une étude plus rigoureuse et exhaustive (4 saisons) de l'achalandage dans le parc.

Un sondage a aussi été reconduit en 2019 auprès des usagers estivaux du parc, mais il y a eu peu de répondants cette année. Il est toutefois intéressant de noter qu'il existe des motivations communes aux différents types d'usages dans le parc du Mont-Bellevue, soit de vouloir être à l'extérieur, en contact avec la nature et de vouloir

améliorer sa condition physique. D'un autre côté, les marcheurs souhaitent relaxer et apprécier le paysage, alors que les cyclistes préfèrent se divertir et améliorer leurs aptitudes dans leur sport. Un autre fait à souligner est qu'une part importante des usagers auto-déclare faire une mauvaise utilisation des sentiers (utilisation de sentiers informels ou hors sentier, utilisation d'un sentier pour un usage autre que celui prévu, etc.)

Les membres font également part de leurs observations au cours de l'été 2019. Entre autres, la signalisation concernant l'interdiction du vélo de montagne dans le secteur du mont J. S.-Bourque n'était pas suffisamment évidente. Certains membres ont en effet noté une présence encore forte de cyclistes dans les sentiers du mont J.S.-Bourque pendant l'été 2019. Des cordes placées à la hauteur de la tête des cyclistes ont également été observées dans des sentiers informels. De l'avis d'un membre, il s'agit d'une situation fâcheuse qui aurait pu occasionner de graves accidents.

5. Présentation des critères des propriétaires pour le sentier de liaison – Ingrid Dubuc et Patrice Cordeau

En raison de l'arrivée d'Ingrid Dubuc, directrice du Bureau de l'environnement de la Ville de Sherbrooke et de Patrice Cordeau, adjoint au vice-rectorat à l'administration et au développement durable de l'Université de Sherbrooke, il est établi de poursuivre avec ce point.

Les représentants des propriétaires du parc du Mont-Bellevue présentent conjointement la prémisses ayant donné lieu à la série de critères qui sont présentés en lien avec le sentier de liaison. Premièrement, dans le but de réduire la pression sur le secteur du mont J. S.-Bourque, il y a un besoin de développer un autre secteur pour le vélo de montagne dans le parc du Mont-Bellevue qui se trouve hors réserve et est situé dans le secteur de la tour de télédétection. Afin de relier ce nouveau secteur aux sentiers existant dans le secteur du mont Bellevue, il est proposé de faire un sentier de liaison dans le secteur du mont J. S.-Bourque (et en zone extensive de la réserve naturelle). L'essence générale de ce sentier de liaison est décrite dans la demande de reconnaissance déposée par les propriétaires au MELCC. De plus, le Collège du Mont-Ste-Anne (CMSA), voisin immédiat de la future réserve naturelle a exprimé le désir de pouvoir continuer à se rendre à vélo avec des groupes d'élèves dans le secteur du mont Bellevue malgré la création de la réserve naturelle.

Les critères de base définis par les propriétaires lors de la formation de l'Alliance pour la création d'une réserve naturelle sont ensuite présentés aux membres.

Critères	Précisions
Sentier de liaison de type signature permettant une expérience intéressante (voir l'exemple du sentier BOUTTABOUTE du Mont Ste-Anne)	https://www.espaces.ca/articles/activites/velo/velo-de-montagne-01/3612-8-sentiers-signatures-de-velo-de-montagne-au-quebec Pas une piste pour le transport actif, mais pour un usage sportif.
Un seul sentier sera permis à perpétuité (enchâssé dans le projet de réserve)	Le sentier ne pourra pas être changé par la suite
Le sentier de liaison pourra avoir quelques sections à double sens (pour l'aspect sécuritaire) mais devra demeurer dans un seul corridor	Pas de « <i>by-pass</i> » ou sentiers complémentaires

Critères	Précisions
Le sentier doit permettre aux usagers de rejoindre le site alternatif de vélo UdeS / CMSA ainsi que la sortie de la 410 pour les projets de développement	Voir carte
Le sentier doit permettre aux usagers (intermédiaires) du CMSA de rejoindre le réseau du Mont-Bellevue (zone de transition)	
Le site alternatif de vélo UdeS / CMSA doit faire partie de l'entente de gestion du parc du Mont-Bellevue (pour UdeS) ou avec un bail (pour le CMSA)	Respect des ententes déjà en cours. Développement du site alternatif dans le secteur du parc du Mont-Bellevue qui est hors réserve. Il faudra contracter un bail avec le CMSA s'il y a une utilisation de leurs terrains.
Le site alternatif de vélo UdeS / CMSA doit permettre de relier également le viaduc de l'autoroute 410	À déterminer si par la réserve naturelle (sous la ligne électrique) ou par l'emprise de la bretelle d'autoroute
L'UdeS aura une piste cyclable qui va relier l'entrée du PMB à l'École de gestion (potentiel pour relier rapidement le site alternatif de vélo UdeS / CMSA)	Voir carte
Le sentier de liaison devra respecter l'intégrité écologique du PBM et répondre aux conditions de la future réserve naturelle	

Les représentants des propriétaires répondent également aux questions des membres.

Quelle est la place des autres usages que le vélo de montagne dans le projet de réserve naturelle et dans le site alternatif?

Patrice Cordeau indique que les membres de la table de travail auront à discuter du réseau de sentiers pédestres de la zone extensive de la réserve naturelle. Cela sera fait dans un autre temps que le sentier de liaison. Il précise également qu'il y a déjà des sentiers de marche et de cross-country dans le secteur derrière le stade de football.

De plus, Stéphanie Roy précise que lors de la rencontre de reconnaissance du site alternatif, les représentants des différents usages avaient été encouragés à déposer auprès des propriétaires une demande conjointe de développement de sentiers pour tous les usages. Pour l'instant, cela n'a pas été fait, mais il est encore possible de la faire. Ce ne sera pas un sujet abordé à la table de travail.

Est-ce que le développement du réseau cyclable de l'Université de Sherbrooke vise une clientèle sportive ou le transport actif?

L'ajout de pistes cyclables sur le campus principal et dans le parc Innovation vise le transport actif.

Sera-t-il possible pour les élèves du Triolet de se rendre au site alternatif de vélo de montagne de manière sécuritaire?

L'ajout de pistes cyclables sur le campus principal et dans le parc innovation aidera beaucoup à la sécurité des cyclistes dans tout le secteur. François Lapointe, représentant de l'école secondaire Le Triolet, indique que la

direction de son école est très intéressée à en savoir plus sur ce réseau et souhaite être un collaborateur dans ce projet.

Quelles sont les conditions du MELCC liées à la future réserve naturelle? Si ces conditions remettent en doute le sentier de liaison, est-ce que celui-ci sera défendu par les propriétaires?

Les conditions sont à discuter avec le Ministère. Les propriétaires vont faire des propositions et le Ministère sera là pour en discuter et nous accompagner. Les propriétaires sont en attente d'une étude de caractérisation des sentiers et du milieu dans le secteur du mont J. S.-Bourque. Cela aidera à cibler les zones sensibles d'un point de vue écologique. Si la proposition de sentier tient compte de ces zones sensibles, le MELCC devrait accepter. Les propriétaires réitèrent toutefois leur engagement à faire un sentier de liaison dans la zone extensive de la réserve et à défendre le projet auprès du MELCC.

Qui est l'expert qui sera embauché pour faire une ou des propositions de corridor pour le sentier de liaison?

Lorsque la table de travail aura fait l'exercice de déterminer les autres critères à prendre en compte (en plus de ceux des propriétaires), elle demandera à un consultant externe de proposer un ou des corridors pour le sentier de liaison. Celui-ci n'a pas encore été choisi et les propriétaires invitent les membres de la table à soumettre des propositions à cet effet.

6. Validation de la proposition d'atelier pour déterminer les critères de la table de travail de l'Alliance pour le sentier de liaison

Benoît Théberge explique ensuite quelles seront les prochaines étapes en lien avec le sentier de liaison.

Au début de novembre, les membres de la table de travail participeront à une rencontre qui a pour objectif de s'entendre sur les critères à prendre en compte pour aider à déterminer un corridor de moindre impact pour l'implantation du sentier de liaison. En introduction à cette rencontre, le consultant ayant fait l'étude de caractérisation du milieu et des sentiers dans le secteur J. S.-Bourque viendra présenter celle-ci aux membres. D'autres informations (caractéristiques du sentier, conditions du MELCC, état de la caractérisation du secteur, éléments patrimoniaux, le cas échéant, les éléments de vision du parc de la table de travail) sous la forme de fiches aide-mémoire et de cartes seront aussi mises à la disposition des membres pour la suite des choses. Il est demandé que ces informations soient fournies à l'avance aux membres. L'atelier participatif se déroulera en deux parties. Une première où les participants discuteront en sous-groupes sur les critères à prendre en compte. Ensuite, il y aura une synthèse en grand groupe où les critères faisant consensus seront identifiés.

Les critères de la table de travail de l'Alliance seront alors déposés aux propriétaires par Stéphanie Roy et Benoît Théberge. Les propriétaires auront ensuite la responsabilité de les transmettre au consultant externe qui fera la ou les propositions de corridors pour le sentier de liaison.

Dans un autre temps, la ou les propositions de corridor pour le sentier de liaison seront présentées par le consultant externe aux membres de la table de travail. Celle-ci aura alors pour mandat d'étudier la ou les propositions en rapport avec l'ensemble des critères (propriétaires, MELCC, table de travail) et d'émettre une recommandation aux propriétaires. Cette recommandation sera ultérieurement déposée aux propriétaires par Stéphanie Roy et Benoît Théberge.

L'ensemble des membres sont d'accord avec la façon de faire proposée pour arriver à une recommandation concernant le sentier de liaison.

Stéphanie Roy et Benoît Théberge vont communiquer avec les experts (Nadia Fredette des Sentiers de l'Estrie et Paul Matte de Sentiers Sherbrooke) afin de définir leur rôle dans les étapes à venir.

Il est noté qu'une façon de faire semblable pourra être adoptée pour la réflexion sur les aménagements futurs (création, réfection ou fermeture de sentiers) dans le secteur du mont J. S.-Bourque. Cette étape est prévue au retour du congé des Fêtes.

Un membre soulève un inconfort par rapport au ton de la discussion en lien avec le sentier de liaison. Il souhaite que le droit de parole soit clarifié et invite les membres à éviter d'être toujours dans la confrontation entre le vélo et les autres usages ou dans la remise en question d'un usage par rapport à un autre. Il invite les membres à faire preuve d'ouverture dans le but d'arriver à des solutions acceptables pour tous.

Un doute généralisé est également soulevé quant à l'échéancier proposé. Plusieurs ne croient pas que la démarche pourra être terminée pour décembre. Benoît Théberge est d'accord que l'échéancier est plutôt optimiste, mais c'est ce qui sera tout de même visé.

4. Mise à jour – Comité de travail

Ce point avait été sauté en raison de l'arrivée des représentants des propriétaires et il est repris à ce moment.

Stéphanie Roy explique que le projet de réserve naturelle demande une planification rigoureuse, notamment en raison des contraintes temporelles dans l'obtention des budgets municipaux. En réponse à cela, le comité de travail a passé beaucoup de temps à élaborer un plan de travail incluant un montage financier et un échéancier pour les trois prochaines années en lien avec le projet de la réserve naturelle. Les travaux de l'ensemble des sous-comités y figurent (signalisation, programme de suivi de l'intégrité écologique, financement, sites alternatifs, etc.). Mme Roy souligne que la question du financement sera un enjeu majeur autour du projet de la réserve naturelle. Selon elle, il y aura des investissements importants à prévoir pour restaurer le milieu. Un membre demande si la table de travail peut avoir accès à ce document. Stéphanie explique qu'il s'agit d'un outil de travail pour les propriétaires et qu'il est constamment adapté et révisé en fonction du déroulement du projet. Il n'est pas prévu que la table de travail en prenne connaissance.

Mme Roy explique également que lors des rencontres du comité de travail, il y a toujours un point de suivi des travaux de l'Alliance et que celui-ci prend généralement une bonne partie de la rencontre. Elle dit que le comité de travail a maintenant une meilleure compréhension du processus de concertation.

7. Calendrier des prochaines rencontres

Un sondage sera envoyé rapidement aux membres pour fixer la date de la rencontre de l'atelier participatif.

En plus de l'étude de l'aménagement des sentiers dans le secteur du mont J. S.-Bourque, il est aussi prévu de travailler sur l'idée de la Charte des amis de la réserve naturelle au retour des Fêtes.

En mars, la table de travail de l'Alliance aura également à faire un bilan après 12 mois d'activités.

8. Remerciement et fin de la rencontre

Benoît Théberge propose aux membres de faire part de leur appréciation de la rencontre.

Un membre demande à tous de faire preuve d'objectivité malgré les intérêts propres à chacun. Il y a un désir que la table de travail de l'Alliance soit un modèle. Il est aussi souligné qu'il faut accepter de se faire confronter dans nos idées et que cela peut nous rendre plus forts.

Un autre membre souligne qu'une partie importante des rencontres sert à faire les différents suivis. Il souhaiterait pouvoir entrer plus rapidement dans le vif du sujet. Benoît Théberge reconnaît qu'il y a eu beaucoup d'information à transmettre aux membres jusqu'à maintenant. Il souligne que malgré une bonne planification, il faut s'ajuster au fil de chacune des rencontres. Il souligne toutefois que l'atelier participatif à venir laissera beaucoup plus de place à la discussion.

Un désir est exprimé que la table de travail de l'Alliance soit un modèle en matière de concertation. Stéphanie Roy souligne d'ailleurs que la table de travail a fait l'objet d'une présentation conjointe entre le RPMB (Stéphanie Roy), la Ville de Sherbrooke (Ingrid Dubuc) et l'Université de Sherbrooke (Véronique Bisailon) lors de la [Conférence canadienne sur les parcs](#) qui avait lieu à Québec du 7 au 10 octobre 2019. Cette présentation a suscité beaucoup d'intérêt de la part de nombreux intervenants du milieu des parcs. Elle avait omis de le mentionner au point 4.

Benoît Théberge souligne que quoique ce genre de démarche soit rarement facile, le climat de travail est important. Le bon travail de Benoît Théberge pour modérer les discussions est souligné par un membre.

LISTE DES RECOMMANDATIONS ET DES SUIVIS

Les actions de suivi sous la responsabilité du RPMB :

- Mettre en ligne :
 - Le compte rendu et la présentation de la rencontre de la table de travail de l'Alliance du 15 mai 2019.
- Envoyer la version complète de la demande de reconnaissance envoyée au MELCC par les propriétaires du parc du Mont-Bellevue.
- Créer un lieu de partage de la documentation concernant la table de travail de l'Alliance.
- Transmettre aux propriétaires la recommandation concernant un meilleur suivi des plaintes touchant le parc du Mont-Bellevue.
- Transmettre aux propriétaires la recommandation de faire une étude plus rigoureuse et exhaustive de l'achalandage dans le parc du Mont-Bellevue.
- Transmettre aux membres la documentation relative à l'atelier participatif.
- Contacter Nadia Fredette et Paul Matte pour discuter de leur rôle en lien avec le sentier de liaison.
- Fixer la date de l'atelier participatif.